

3063 Ittigen, le 23 mai 2011

Bulletin d'information sur le Service sanitaire coordonné (SSC) en Suisse Directives pour les auteurs

1. Articles concernant le thème essentiel

Les articles sur le SSC sont publiés dans le bulletin d'information (thèmes traitant du service sanitaire ainsi que de l'organisation et thèmes spécifiques). Dans chaque édition, un thème essentiel décidé par une commission de rédaction est toujours traité de manière approfondie. Les auteurs sont sélectionnés et demandés par la commission de rédaction (principe «aller chercher»).

Les auteurs observent les points suivants lors de l'élaboration du manuscrit:

Langue: Les documents sont rédigés en langue allemande, française et italienne ou anglaise. L'orthographe allemande suit les règles de la nouvelle orthographe allemande. Les articles originaux allemands et français sont généralement traduits (D en F et F en D). Les articles de la SRMDM sont publiés dans la langue d'origine.

Structure: Les documents doivent être structurés comme suit:

- Titre (max. 90 signes)
- Mots clefs: 3 à 4
- Chapeau (max. 750 signes)
- Auteur(s)
- Adresse pour la correspondance
- Structuration de l'article en paragraphes comprenant des titres intermédiaires

Abréviations: Les abréviations courantes (p.ex. CFF) sont admises et ne sont pas expliquées. Les autres abréviations doivent être utilisées parcimonieusement et expliquées. Les abréviations qui ne sont utilisées qu'une seule fois doivent être évitées. En utilisant plus de dix abréviations, une liste des abréviations est nécessaire.

Tableaux, graphiques, illustrations: *Tableaux, graphiques et illustrations doivent être livrés en tant que fichiers séparés et non pas intégrés dans le texte Word.* Ils doivent être munis de légendes, numérotés de manière continue et mentionnés dans le texte. Les légendes doivent permettre de comprendre l'illustration sans recourir au texte. Lors de la remise par voie électronique, les formats graphiques suivants sont possibles: tif (résolution 300 dpi), eps ou jpeg. Si ces conditions ne peuvent pas être remplies, les images en couleur devraient être envoyées à la rédaction sous forme d'épreuves glacées ou de diapositives. Concernant les représentations graphiques, un document imprimé impeccable suffit également.

Protection des données: Pour la publication d'images, l'éditeur décline toute responsabilité concernant la protection des données. Avec l'envoi des images, les auteurs donnent leur consentement pour la publication de leurs images.

Références et répertoire bibliographique: les références doivent être classées et numérotées dans l'ordre selon lequel apparaissent les citations dans le texte. Le format correspond au standard international «Vancouver», que l'on trouve aussi dans les programmes de gestion de référence. Le numéro correspondant doit être mentionné entre crochets dans le texte. Dresser la liste des 6 premiers auteurs, puis utiliser «et al.»

- Exemple avec moins de 6 auteurs: Halpern SD, Ubel PA, Caplan AL. Solid-organ transplantation in HIV-infected patients. *N Engl J Med.* 2002;347:284-7.
- Exemple avec plus de 6 auteurs: Rose ME, Huerbin MB, Melick J, Marion DW, Palmer AM, Schiding JK, et al. Regulation of interstitial excitatory amino acid concentrations after cortical contusion injury. *Brain Res.* 2002;935(1-2):40-6.

Remise du manuscrit: Tout le manuscrit doit être remis au Bureau du Service sanitaire coordonné SSC, Worblentalstrasse 36, 3063 Ittigen, esther.baertschi@vtg.admin.ch.

Extraits destinés à la correction: Les auteurs reçoivent un extrait pour le «bon à tirer».

2. Articles concernant les rubriques

Le bulletin d'information SSC contient les rubriques suivantes: agenda, info, lettres de lecteurs, adresses (principe «apporter»).

Agenda: Publication de manifestations à caractère au minimum régional (désignation de la manifestation, date, lieu, personne de contact).

Info: De brefs articles récents traitant de multiples sujets et dissociés du thème essentiel peuvent être publiés.

Lettres de lecteurs: Les lettres de lecteurs sont en principe les bienvenues et peuvent être publiées dans la mesure où elles ne dépassent pas, du point de vue du contenu et de la forme, les limites habituelles de courtoisie que nous avons fixées et ne contiennent pas d'informations publiques manquantes. Les règles suivantes doivent être observées:

- Les lettres de lecteurs doivent être munies avec l'adresse complète, la fonction et la signature de l'auteur.
- Les lettres de lecteurs sont publiées avec le prénom, le nom, la fonction et le domicile de l'auteur.
- Les lettres de lecteurs devraient comprendre au maximum 1'800 signes. Les lettres de lecteurs qui dépassent le chiffre précité sont renvoyées pour être raccourcies.
- La rédaction se réserve le droit dans tous les cas de refuser des lettres de lecteurs sans présenter de justification.
- La rédaction décline toute responsabilité.
- Les lettres de lecteurs anonymes ne sont en principe pas publiées.
- Concernant les lettres de lecteurs, on ne procède à aucune correspondance écrite ou téléphonique.

3. Public cible du bulletin d'information sur le SSC

- **Politiciens** (Conseillers fédéraux, directrices et directeurs cantonaux de la santé, directrices et directeurs des affaires militaires des cantons).
- **Cantons** (médecins et pharmaciens cantonaux, mandataires SSC cantonaux, chefs d'état-major des états-majors de conduite cantonaux civils, chefs des offices cantonaux de la protection de la population, interlocuteurs NBC des cantons, commandants des polices cantonales, responsables cantonaux de l'aide psychologique d'urgence)
- **Hôpitaux** (préposés à la sécurité des hôpitaux pour cas aigus)
- **Participants aux cours SFG**
- **DDPS (officiers généraux)**
- **Membres des divers organes du SSC et du SGOS**

4. Remarque rédactionnelle concernant l'égalité de traitement sur le plan linguistique

Pour des raisons de compréhension, l'usage de la forme masculine concerne les personnes des deux sexes.

Les présentes directives des auteurs sont considérées comme partie intégrante du concept de rédaction du 23.5.2011.

Commission de rédaction du bulletin d'information SSC

Pour info: Auteurs du bulletin d'information SSC, Commission de rédaction, État-major de rédaction de la SRMDM